

In Extenso

COGES

1 Bis, Bd de la Chantourne
38700 LA TRONCHE

Tél : +33 (0)4 76 51 70 30
Fax : +33 (0)4 76 51 10 08
grenoble@inextenso.fr
www.inextenso.fr

ASSOCIATION GEFLUC GRENOBLE DAUPHINE-SAVOIE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Polytec, 19 Rue des Berges

38 000 GRENOBLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

ASSOCIATION GEFLUC GRENOBLE DAUPHINE-SAVOIE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Polytec, 19 Rue des Berges

38 000 GRENOBLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de l'Association Gefluc Grenoble-Dauphiné-Savoie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels l'Association Gefluc Grenoble-Dauphiné-Savoie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents aux membres de l'Association GEFLUC Grenoble-Dauphiné-Savoie.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Tronche, le 6 avril 2022

Le commissaire aux comptes

COGES

ERIC CERVERA

SEFLUC DE GRENOBLE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF	2021	2020	PASSIF	2021	2020
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	RESERVES	104 278,41	95 586,67
2080 Autres immo.incorporelles			1010 Dotation		
2080 Amortissements			1021 Réserve sociale *	13 288,00	8 951,50
			1063 Fonds associatif avec droit reprise		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	1068 Autres réserves	90 990,41	86 633,17
2181 Instal.& agencements			1100 Report à nouveau		
2182 Matériel de transport			RESULTAT DE L'EXERCICE	-11 968,60	8 691,74
2183 Matériel de bureau			1200 Excédent		8 691,74
2184 Mobilier			1290 Déficit	11 968,60	
2810 Amortissements					
			PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	1511 Provisions pour litiges		
2750 Dépôts & cautionnements			1514 Provis.pr amendes & pénalités		
			1550 Provisions pour impôts		
CREANCES	312,00	0,00	1570 Provision pour charges		
4090 Fournisseurs débiteurs			FONDS DEDIES	7 582,43	7 037,23
4250 Personnel avance/compte			1670 Fonds dédiés sur ressources *	7 582,43	7 037,23
4687 Produits divers à recevoir *	312,00		DETTES	75 250,00	101 076,00
			5120 Banque (créditrice)		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	76 707,19	136 584,78	4010 Fournisseurs *		
5070 Bons Trésor & bons caisse			4080 Fourni factures non parvenues*		
5090 Autres valeurs mobilières *	76 707,19	136 584,78	4210 Personnel rémunération dues		
5900 Nou. Dépréciation val.mobilit.			4282 Dettes prov.pr congés à payer		
			4286 Personnel autres charg.à payer		
RESPONSIBILITES	98 123,05	75 806,88	4310 Sécurité sociale		
5110 Valeurs à rattachement			4373 Caisses de retraite		
5120 Banques	98 123,05	75 806,88	4374 Assedic		
5140 Chèques postaux			4378 Autres organismes sociaux		
5171 Livret d'épargne			4382 Ch.sociales/congés à payer		
5187 Intérêts courus à recevoir			4445 Etat impôts/fes sociétés		
5310 Caisse			4471 Etat impôts taxes/rémunérat.		
			4473 Organismes taxes/rémunérat.		
COMPTE DE REGULARISATION	0,00	0,00	4475 Autres impôts et taxes		
4850 Charges constatées d'avance*			4482 Ch.fiscales/congés à payer		
			4686 Charges diverses à payer *	75 250,00	101 076,00
TOTAL ACTIF	175 142,24	212 391,66	4870 Produits constatés d'avance *		
			TOTAL PASSIF	175 142,24	212 391,66

* à détailler sur annexe

DEFLUC DE GRENOBLE

COMPTE DE RESULTAT

	2023	2022	2023	2022
RECETTES ORDINAIRES		46 528,36		52 806,95
Dons d'entreprises	16 476,26		16 095,46	
Dons de particuliers	30 052,09		36 711,50	
RECETTES EXTRAORDINAIRES		109 728,31		99 188,61
Subventions	121 957,02		99 283,61	
legs				
manifestations				
actions de prévention				
autres recettes	727,18			
report ressources non ut. ex. ant.	7 037,25			
TOTAL DES RECETTES		156 256,67		151 995,57
AIDES À LA RECHERCHE		85 500,00		62 176,00
subventions directes				
répartition conseil scientifique	85 500,00		62 176,00	
engagements à réaliser				
AIDE AUX MALADES		36 579,29		37 192,44
d'agrément et traitement				
dépistage et prévention				
organismes d'aide aux malades	29 002,02		27 603,02	
autres directes	15 579,29		9 329,44	
ACTIONS DE PREVENTION		0,00		0,00
prévention				
documentation				
TOTAL MISSIONS SOCIALES		122 079,29		99 368,44
ACQUIS ET CHARGES EXTERNES		6 888,66		6 969,89
Fournitures de bureaux				
Papier, non stockées (jeu/énergie)				
Fournitures d'entretien			407,62	
Fournitures administratives	137,49			
Sous-traitance générale				
Salonniers de crédit-bail				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Locations immobilières	5 760,02		5 760,02	
Locations mobilières	528,48		438,60	
Charges locatives et de copropriété				
Entretien et réparations				
Maintenance				
Frais d'assurance				
Études et recherches	372,72		372,27	
Documentation générale				
Frais de conseils, essentiels				
SERVICES EXTERIEURS		2 728,05		6 086,57
Personnel intérimaire				
personnel détaché				
Rémunération d'intermédiaires				
Honoraires	1 447,22		1 459,08	
Frais sites et centres de				
économies et insertions	588,83		2 627,24	
Frais et expositions				
Imprimés Dépliants publicitaires				
Imprimés Documentation Prévention				
Pourboires et Dons				
Transports Divers				
Déplacements Délégués			304,64	
Déplacement assistance sociale				
Déplacements intervenants				
Frais de déménagement				
Missions				
Receptions				
Affranchissements				
Téléphone	618,02		564,96	
Fax				
Internet				
Services bancaires	36,02			
Copiations				
Frais sur legs				
Taxe sur les salaires				
Participation formation (Etat)	37,02		130,54	
Allocation logement				
Participation formation (arg.)				
IMPOTS ET TAXES		0,00		0,00
Autres Impôts et Taxes				
Charges sur congés à payer				
SALAIRES ET TRAITEMENTS		28 647,27		21 286,28
Rémunération gestion des dons				
Rémunération administratif	19 223,02		16 521,50	
Rémunération obligat				
Indemnités, avantages divers				
Rémunération assistance sociale				
Rémunération intervenants				
Congés à payer				
Charges sociales Dons	7 221,21		4 758,78	
Charges sociales Administratif				
Charges sociales délégués				
Charges sociales assistance sociale				
Charges sociales intervenants				
Médecine du travail, pharmacie	192,26			
Cartes de transport				
Tickets restaurant				
Charges sociales / congés à payer				
AUTRES CHARGES		10 242,89		10 282,89
Relances pour concessions, brevets				
Charges div. de gestion courante				
Assis et versements aux DEFLUC	2 661,56		3 065,64	
Charges exceptionnelles				
Charges sur destructions antérieures				
valeurs compt. et/ou d'actif cédés				
Création amortissements				
Dot. aux prov. pour risques et ch.				
Engag. à réaliser/ressources effect.	7 582,43		7 037,25	
CHARGES D'EXPLOITATION		46 439,02		44 466,63
TOTAL DES CHARGES		168 268,29		143 838,07
RESULTAT COURANT		-12 011,62		8 187,50
RÉSULTAT FINANCIER		263,09		436,24
produits financiers	263,09		436,24	
charges financières				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		0,00		0,00
produits exceptionnels				
charges exceptionnelles				
EXCÉDENT DU PERTE		-11 748,53		8 623,74

GEFLUC GRENOBLE DAUPHINE SAVOIE

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2021

Annexe au bilan clos le 31 Décembre 2021 dont le total est de 175 142,24 € et au compte de gestion présenté sous forme de liste faisant apparaître une perte de 11 968,60 €

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

RAPPEL DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION

L'Association a pour objet de réaliser dans les départements de l'ISERE - DROME - SAVOIES, l'action entreprise par la FÉDÉRATION NATIONALE DES GROUPEMENTS DES ENTREPRISES FRANÇAISES DANS LA LUTTE CONTRE LE CANCER (FEGEFLUC), en contribuant, dans toute la mesure de ses moyens intellectuels, moraux et financiers, à la lutte contre le cancer.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . Continuité de l'activité
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les écritures comptables ont été enregistrées sur le vu des justificatifs classés dans le dossier des pièces comptables.

CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION

La présentation du compte d'emploi des ressources (CER) et du compte de résultat par origine et destination (COD) tient compte de la nouvelle réglementation applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/20.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières		NEANT		
TOTAL				

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières		NEANT		
TOTAL				

TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées Provisions pour risques Provisions pour charges Provisions pour dépréciations	7 037,25	7 582,43	7 037,25	7 582,43
		NEANT		
TOTAL	7 037,25	7 582,43	7 037,25	7 582,43

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an			Echéances à moins 1 an	Echéances	
							A plus 1 an	A plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé Créances rattachées à des participations Prêts (1) Autres Créances de l'actif circulant Créances clients et comptes rattachés Autres Charges constatées d'avance				Emprunts obligataires convertibles (2) Autres emprunts obligataires Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont : à 2 ans au maximum à l'origine à plus de 2 ans à l'origine Emprunts et dettes financières divers (2) Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance	75 350	75 350		
TOTAL				TOTAL	75 350	75 350		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice. Prêts récupérés en cours d'exercice.				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice. Emprunts remboursés en cours d'exercice.				

- (a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours.
- (b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)

Situations	Montant initial (1)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Ressources		A	B	C	$D = A - B + C$
			NEANT		
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

(1) Il peut paraître intéressant d'indiquer le montant initial de la subvention avec mention de l'année d'attribution

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC, DES LEGS ET DES DONATIONS AFFECTÉS (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)

Situations	Montant initial (2)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Ressources		A	B	C	$D = A - B + C$
- Dons manuels					
Sous-total					
- Legs et donations			NEANT		
Sous-total					
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

Legs et donations	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en début d'exercice (475)	Solde des legs et donations en fin d'exercice
			NEANT	
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

TABLEAU DE SUIVI DES DONS EN NATURE RESTANT À VENDRE

Dons en nature	Utilisation par l'association ou la fondation				
	A nouveau (stock initial) A	Utilisées B	Sorties vendues C	Stockées D	Solde (stock final) $E = A - B - C + D$
			NEANT		
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	Fonds propres ouverture	Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution ou compensation		Fds propres clôture 31/12/21
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Écarts de réévaluation								
Réserves statutaires ou contractuelles	95 586,67	8 691,74						104 278,41
Réserves pour projet de l'entité								
Autres réserves								
Report à nouveau	8 691,74	-8 691,74				-11 968,60		-11 968,60
Excédent ou déficit de l'exercice								
Situation nette	104 278,41	0				-11 968,60		92 309.81
Dotations consommables								
Subvention d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL								

AFFECTATIONS DE L'EXCEDENT DISPONIBLE DEFINITIVEMENT ACQUIS

<i>Origines</i>		
- Excédent comptable définitivement acquis		8 691,74
- Report à nouveau antérieur		95 586,67
- Prélèvement, le cas échéant, sur les réserves dont notamment la reprise de fonds antérieurement affectés au projet associatif.		
<i>Affectations Résultats 2020</i>		
- Report à nouveau		
- Réserves (dont celle pour le projet associatif)	104 278,41	
- Fonds associatif sans droit de reprise	0,00	

PRODUITS À RECEVOIR **0,00**

CRÉANCES À RECEVOIR **0,00**

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE **0,00**

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE **0,00**

DÉTAIL DES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS **75 350,00**

Comptes fournisseurs 75 350,00

Comptes fournisseurs factures non parvenues 0,00

DÉTAIL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES **0,00**

a) Organismes sociaux

URSSAF	0,00
Caisse de retraite	0,00
Formation professionnelle	0,00
b) Dettes concernant les congés payés	
Dettes congés à payer	0,00
Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	0,00
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	1 447,20
Honoraires facturés au titre du contrôle des comptes	1 447,20
Honoraires facturés au titre de conseils et prestations de services	0,00

INFORMATIONS À CARACTÈRE FISCAL
NÉANT

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

DÉSIGNATION	VALEUR COMPTABLE	VALEUR AU 31/12	ÉCART
Compte sur Livret	76 707,19	76 707,19	0,00
TOTAL	76 707,19	76 707,19	0,00

INFORMATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (bénévolats, mises à disposition...)³

5 personnes à temps partiel

33 824€

DON EN NATURE

Aucun

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Engagements sur aides accordées Restant à verser au 31.12.2021

75 350,00 €

³. Les méthodes de quantification et de valorisation retenues sont à détailler.

Taux horaire Smic : 10,57 euros

2 jours par semaine sur 10 mois avec des mois de 4 semaines, soit 80 jours par personne

Pour 5 personnes : $10,57 \times 8 \times 80 \times 5 = 33\,824$ euros

GEFLUC DE GRENOBLE
COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (loi n°91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE	EXERCICE	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE	EXERCICE
	2021	2020		2021	2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	320	380
- Actions réalisées par l'organisme	0	16 888	1.2 Dons, legs et mécénats	46 208	52 421
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	35 347	99 368	- Dons manuels		
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		85 289
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat		14 000
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	283	430
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	3 307	4 256			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	8 157	16 278			
TOTAL DES EMPLOIS	46 811	136 791	TOTAL DES RESSOURCES	46 811	152 520
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		8 692	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	46 811	145 483	TOTAL	46 811	152 520
			RESSOURCES REPORTEES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	8 692	0
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	0
			(-) Investissements ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
			RESSOURCES REPORTEES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	8 692	0

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE	EXERCICE	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE
	2021	2020		2021	2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Réalisées en France	10 147	9 875	Bénévolat	33 824	39 500
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	10 147	9 875	Dons en nature		
3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	13 530	19 750			
TOTAL	33 824	39 500	TOTAL	33 824	39 500

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE	EXERCICE
	2020	2019
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	0	0
(-) Utilisation	0	0
(+) Report	0	0
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	0

NOTES SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION

La présentation du Compte d'emploi des ressources (CER) a subi une refonte complète, pour être en conformité avec le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 de L'Autorité des Normes Comptables, homologué par arrêté de l'arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018. Ce règlement norme la présentation du CER que les associations et fondations faisant appel à la générosité du public ont l'obligation de publier, conformément à la loi du 7 août 1991.

La nouvelle présentation permet de faire la distinction, par nature, des emplois des sommes issues de la générosité du public, en les dissociant en particulier des autres ressources telles que subventions, prestations de services ou autres.

POLITIQUE D'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ

Le Gefluc a toujours limité au maximum le recours à la publicité, à l'envoi massif de courriers de sollicitation (mailings), pour privilégier les contacts personnels de ses bénévoles et salariés.

Les frais d'appel à la générosité et de fonctionnement se trouvent ainsi limités à leur minimum.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Une subvention versée par notre Fédération nationale, en provenance du Fonds de dotation Guy Berthault, d'un montant de : **87 953,88 €**.

Un second acompte de **14 000,00 €** a été versé par AG2R dans le cadre de la convention de financement de l'expérimentations du projet Ge-Reviens (accompagnement des salariés atteints du cancer et des entreprises dans le maintien ou le retour à l'emploi). Il reste 7 000 € à utiliser pour solder cette convention établie en 2020.

En 2021, **13454,82 €** ont été dépensés pour la réalisation des parcours d'expérimentations. En 2021, 5 nouveaux parcours ont été démarrés, dont 3 sont quasi achevés et seront clos au premier trimestre 2022. La provision des ressources non utilisées en 2020 d'un montant de **7037,25€** a été enregistrée sur les comptes 2021. Un montant de **7 582,43 €** a été provisionné pour le financement des expérimentations qui auront lieu en 2022.

L'absence de chef de projet à plein temps nous a conduit à sous-traiter des prestations de pilotage projet à une prestataire externe

Impact lié au COVID 19 : les événements prévus ont été annulés.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE

Aucun

PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ

Maintien au niveau des ressources et des emplois

INFORMATIONS DIVERSES

EFFECTIF SALARIÉ

En nombre d'emplois équivalent temps plein (ETP): 1 personne pendant 12 mois à 0,60 (3 jours par semaine)

MONTANT GLOBAL DES TROIS RÉMUNÉRATIONS DES PRINCIPAUX CADRES DIRIGEANTS

Montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres, salariés et bénévoles, avec mention des avantages en nature (art 20 de la loi 200-586 du 23/05/2006 – CC TAC 1.1.5).

Les 3 principaux cadres dirigeants du Gefluc Grenoble (Président, vice-président et délégué régional) sont bénévoles et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les administrateurs du Gefluc ne perçoivent aucune rémunération, de quelque nature que ce soit.

NATURE ET MONTANT DES FRAIS RÉELS REMBOURSÉS AUX ADMINISTRATEURS ET CADRES

(CC – TAC 1.1.5)

Les administrateurs peuvent se faire rembourser leurs frais de déplacements.

En 2021, aucune demande de remboursement n'a été faite par les bénévoles.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS

Redevance versée à la fédération des GEFLUC : 2 661,56 €. Ce montant représente 4,4 % des recettes 2022 hors subvention BERTHAULT.

MECENAT DE COMPETENCE

Dans le cadre du dispositif « PASS ASSOCIATION », détachement d'un salarié de Schneider Electric Industries SAS du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2021. Reçu fiscal émis : 25 155,61€

CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX

Le GEFLUC Grenoble loue un bureau dans les locaux de l'UDIMEC pour un loyer de 480 Euros par mois, toutes charges comprises. La convention a été transmise au Commissaire aux Comptes.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

-

- **Démission pour raisons personnelles :**

André Desmerger et Yves Bouchet en avril 2021, Jean Kieffer en juin 2021

- **Nouvelle nomination : Louis Chossinand**

pour une durée de 3 années, c'est à dire jusqu'à l'Assemblée appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- **Nouveau président en juin 2021 en remplacement de Jean Kieffer : Louis Chossinand**

- **Renouvellement de mandats des administrateurs**

Les mandats de Bruno Peruzzo et Alain Bertolin ont été renouvelés pour une durée de 3 années, c'est à dire jusqu'à l'Assemblée appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- **Mandat des membres du Conseil d'administration (si acceptation des mouvements ci-dessus)**

Prénom	NOM	Fonction	Renouvellement
Louis	Chossinand	Président	2024
Alain	Bortolin	Vice-Président	2024
Xavier	d'Esquerre	Vice-Président	administrateur représentant SE*
Bruno	Peruzzo	Délégué Général	2024
Jean Marc	Grenier	Délégué Général	2022
André	Peyrache	Trésorier	2022
Renaud	Antoine		2022
Jean Yves	Berthonnier		2023
Jean Luc	Descotes		2022
Jean Pierre	Gillet		2023
Philippe	Pujol		administrateur représentant CERA*
Patrick	Viallet		2023
Jean Michel	Vidal		administrateur représentant VTV*

* SEI = Schneider Electric

CERA = Caisse d'Épargne Rhône Alpes

VTV = Vélo Tourisme Voironnais

MANIFESTATIONS

Aucune manifestation en 2021 à cause du COVID-19

ENGAGEMENTS HORS BILAN**0,00 €****Emprunts auprès des organismes bancaires**

Au 31 décembre 2021, l'engagement s'élève à la somme totale de 0,00 €

Se décomposant comme suit :

- Capital restant dû Néant
- Intérêts restant dus Néant

Crédits-bails

RETRAITEMENT DES CREDITS -BAILS					
	Terrains	Constructions	Installations matériel et outillage	Autres	Total
VALEUR D'ORIGINE					
AMORTISSEMENTS					
- cumuls exercices antérieurs					
- dotations de l'exercice					
Sous-total					
REDEVANCES PAYÉES					
- cumuls exercices antérieurs					
- exercice					
Sous-total					
REDEVANCES RESTANT À PAYER					
- à un an au plus					
- à + d'un an et cinq ans au plus					
- à + de cinq ans					
Sous-total					
VALEUR RÉSIDUELLE					
- à un an au plus					
- à + d'un an et cinq ans au plus					
- à + de cinq ans					
Sous-total					
Montant pris en charge dans l'exercice					

Charge future concernant les indemnités de départ en retraite comprise dans la réserve sociale.**Legs et donations (les montants restant à encaisser doivent faire l'objet d'un suivi individualisé)****Cautions reçues et données.****NÉANT**